

Compte-rendu sommaire du conseil communautaire du 3 février 2020
Salle « La Boutonnaise » à Brioux-sur-Boutonne

Votants :

- Délibération C03-02-2020-1 : 82
- Délibération C03-02-2020-2 à C03-02-2020-25 : 86

Convocation du conseil communautaire : 28 janvier 2020
Affichage du compte-rendu sommaire : 11 février 2020
Mise en ligne sur le site internet : 11 février 2020

Titulaires Présents : ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUBOUIN Annick, AURIAUX Maryline, BALLAND Serge, BARRE Gérard, BARREAU Michel, BAUDON Christian, BERNARD Éric, BERNARDIN Jocelyne, BLANCHET Philippe, BOINIER Philippe, BONNET Line, BOUCHET Jacqueline, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, COCHIN Fanny (arrivée à 18 h 40), COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse (arrivée à 18 h 45), DANCRE Maryvonne, DEMPURE Jean-Jacques, DENIS Luc, DODIN Patrick, DURGAND François, EPRINCHARD Michel, FEBRERO Jean-José, FOUCHE Etienne, FOUCHE Jean-Louis, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GILLIER Bernard, GOMES François (arrivée à 18 h 50), GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, JUCHAULT Claude, LARGEAUD Jean-Claude, LE BARS Arlette, LE MARREC Sylvie, LEROY André, MACHET Annette, MAZIN Jean-Claude, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MIGAUD Magali, NIVAU Christian, NIVELLE Jean-Pierre (arrivée à 18 h 45), NOUREAU Dominique, PAILLAUD Gilbert, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, PICARD Marylène, PICHON Gilles, PINEAU Jacques, POINAS Sylviane, PROUST Joël, QUINTARD Jacques, REDIEN Claude, ROUXEL Patricia, ROYER Yvan-Pierre, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VAIE Jean-Marie, VINCENT Bernard

Suppléants votants : MARTIN François, MAUZE Marie-Madeleine, POUPARD Michel

Absents représentés : BERNARD Pierre (pouvoir donné à LEMARREC Sylvie), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à VAIE Jean-Marie), COMPERE Francis (pouvoir donné à BOINIER Philippe), GUIBERT Monique (pouvoir donné à LE BARS Arlette), JONES Arthur (pouvoir donné à PROUST Joël), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à BOUCHET Jacqueline), LEDOUX Nadine (pouvoir donné à NIVAU Christian), MAGNAIN Sylvie (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (pouvoir donné à DEMPURE Jean-Jacques), ROY Jean-Marie (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), TROCHON Patrick (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à QUINTARD Jacques), WAROUX Jean (pouvoir donné à REDIEN Claude)

Titulaires absents non excusés : AMIOT Gilles, ANTELME Marie-Odile, ARDOUIN Hervé, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARREAU Bruno, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COUCHE Valérie, DUPIN Jacques, ELIARD Véronique, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MONNERON Christian, RICHARD Yoann, RIVAUD Marie-Joseph, SILLON Jean-Claude, THIBAUT Evelyne, VIGNIER Fabienne

Ont assisté également : BECHON Michel, COLLON Gérard, GERMAIN Yves, PAILLAUD Raymond, SICAULT Jean-Claude, TACHERON Marie-Ange

Président de séance : Monsieur Fabrice MICHELET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie HAYE

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 40 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° C03-02-2020-1

Règlement intérieur des assemblées - Modification de l'article 14 - Ajout de la possibilité de recourir au vote électronique lors de la séance d'élection

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajout de dispositions à l'article 14 du règlement intérieur adopté par délibération du 27 mars 2017, concernant la possibilité de recourir au vote électronique lors de la séance d'élection, les autres dispositions restant applicables.

Délibération n° C03-02-2020-2

Ecole de musique du Pays Mellois - Convention triennale d'objectifs 2020-2022 (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention triennale 2020-2022 avec l'école de musique du Pays Mellois,
- AUTORISE sa signature et le versement de la subvention au titre de l'année 2020.

FINANCES

Délibération n° C03-02-2020-3

SPANC - Montant de l'avance remboursable de trésorerie infra annuelle

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'augmentation du montant de l'avance remboursable de trésorerie infra annuelle,
- DECIDE de la fixer à 200 000 €.

GRANDS PROJETS

Délibération n° C03-02-2020-4

Etude de programmation pour réaménager les sites scolaires de Celles-sur-Belle et Mougon (Aigondigné) pour l'accueil des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs - Plan de financement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	en € (HT)	RECETTES	en €
Étude de programmation	41 180	LEADER	10 000
		Autofinancement	31 180
Montant total projet € HT	41 180	TOTAL RECETTES	41 180

- AUTORISE Monsieur le président à déposer une demande de subvention au titre du dispositif LEADER et à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

Délibération n° C03-02-2020-5

Déchetterie de Melle - Travaux d'aménagement des hauts de quai - Avenant n°1 au marché de travaux du lot 2 : Fondation / Gros œuvre / Enduit

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 83 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant n°1 du lot 2 - Fondation / Gros œuvre / Enduit, avec l'entreprise EMC pour un montant de 9 349.68 € HT.

Délibération n° C03-02-2020-6

Travaux d'aménagement du parvis de l'espace enfance famille et de l'accès à la gendarmerie - Avenant n°2 au marché de travaux du lot 1 - Voirie et Réseaux Divers

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant n°2 du lot 1 - Voirie et Réseaux Divers avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 46 329.25 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° C03-02-2020-7

Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le centre de gestion 79 (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE :
 - o d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;
 - o 2°) d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion,
- PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

Délibération n° C03-02-2020-8

Création de 21 postes saisonniers à la direction des sports

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création de 21 postes saisonniers à la direction des sports, à effectif constant par rapport à 2019, pour le fonctionnement saisonnier des piscines et de la base de plein air du Lambon.

Délibération n° C03-02-2020-9

Création d'un emploi non permanent de catégorie B sur le poste de chargé de mission « déploiement des nouveaux modes de collecte »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 72 voix pour, 2 voix contre et 12 abstentions :

- APPROUVE la création d'un emploi non permanent sur le métier de chargé de mission « déploiement des nouveaux modes de collecte », à temps complet, sur le grade de rédacteur territorial,
- APPROUVE le fait que cet emploi soit créé sous la forme d'un contrat de projet conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, dont les décrets d'application sont en attente de publication,

- APPROUVE le fait que le besoin sur le poste de chargé de mission « déploiement des nouveaux modes de collecte » étant urgent, le conseil autorise la conclusion d'un contrat de type accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an, pour le cas où les décrets d'application du contrat de projet ne seraient pas connus à la date de séance du conseil,
- APPROUVE le fait que la rémunération de l'agent sera calculée en lien avec les grilles indiciaires du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et avec le mode de calcul de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) au sein de Mellois en Poitou (s'agissant uniquement du contrat de projet).

Délibération n° C03-02-2020-10

Modification du tableau des emplois (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les contrats conclus sur des emplois non permanents, mis en place sur la période de septembre à décembre 2019 pour faire face temporairement à des besoins d'une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse (cf. tableau ci-dessus), suite :
 - o à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3, 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,
 - o à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3, 2° de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

ENVIRONNEMENT

Délibération n° C03-02-2020-11

Prestation balayage - Tarifs 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition des tarifs 2020 pour la prestation balayage de la communauté de communes proposée aux communes :
 - o 68,75 € de l'heure pour les communes du territoire de la communauté de communes,
 - o 72,3 € de l'heure pour les communes hors secteur ayant appartenu à l'ex SICTOM.

EDUCATION

Délibération n° C03-02-2020-12

Création du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) Fontivillié / Maisonnay / Saint-Vincent-la-Châtre au 1^{er} septembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 75 voix pour et 11 abstentions :

- APPROUVE la création d'un nouvel RPI Fontivillié / Maisonnay / Saint-Vincent-la-Châtre au 1^{er} septembre 2020,
- VALIDE la modification du secteur de rattachement pour les inscriptions scolaires,
- DECIDE de mettre fin, à compter du 1^{er} septembre 2020, à l'intérêt communautaire de l'école Ida GRINSPAN de Fontivillié,
- APPROUVE et AUTORISE la signature du procès-verbal de fin de mise à disposition de cet équipement à compter du 1^{er} septembre 2020.

ATTRACTIVITE

Délibération n° C03-02-2020-13

Programme LEADER 2014 - 2020 - Demande de subvention pour la mesure 19.4 : animation – gestion 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel 2020 suivant :

Dépenses TTC		Recettes		
Animation (RH)	32 353,40 €	Leader	29 119,67 €	55,00 %
Gestion (RH)	16 176,70 €	Région	8 088,35 €	15,28 %
Adhésion Leader France	600,00 €	Autofinancement	15 736,84 €	29,72 %
Séminaires - Participation	100,00 €			
Restauration GAL, Forums Territoriaux, ...	1 014,76 €			
Séminaires – Frais de déplacement	1 200,00 €			
Frais de déplacement	1 500,00 €			
Total	52 944.86 €	Total	52 944.86 €	100,00 %

- AUTORISE Monsieur le président à effectuer les demandes de subventions,
- AUTORISE Monsieur le président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de la mission et à son financement, et tous documents y afférents.

Délibération n° C03-02-2020-14

Programme LEADER 2014 - 2020 – Coopération entre le groupe d'action locale Mellois et le groupe d'action locale Sud-Ouest Vendée (Annexes)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'accord de coopération avec le groupe d'action locale Sud-Ouest Vendée,
- APPROUVE le plan de financement proposé sur la période de coopération 2020-2022 suivant :

OBJECTIFS DE REFERENCE	FICHES-ACTIONS (FA)	DEPENSES (TTC)	RECETTES		
Développer l'offre en produits de proximité	FA 1: Découvrir les outils permettant l'installation mobilisés sur le territoire	500,00 €	Leader	26 873.00 €	70.97 %
	FA 2: Mettre en place une pépinière d'installation agricole en maraîchage dans une logique de partage d'expérience	100,00 €	Autofinancement	10 992.00 €	29.03 %
Stimuler et accompagner la demande	FA 3: Proposer l'offre construite à de nouveaux restaurants et étoffer cette offre	30 600,00 €			
	FA 4: Transférer le dispositif du Mangeons Mellois vers Vendée Cœur Océan	210,00 €			
Construire le Projet alimentaire territorial	FA 5: Découvrir les projets alimentaires territoriaux et les actions d'autres territoires	2 255,00 €			
	FA 6: Communiquer sur les actions mises en place sur les territoires	4 200,00 €			
TOTAL		37 865,00 €	TOTAL	37 865,00 €	100 %

- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à effectuer les demandes de subventions,
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer l'accord de coopération avec le groupe d'action locale Sud-Ouest Vendée, ainsi que tous documents y afférents.

Délibération n° C03-02-2020-15

CADET (contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire) - Validation du contrat (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Contrat néo Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial couvrant Mellois en Poitou,
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer le contrat.

Délibération n° C03-02-2020-16

Vente des modulaires de transformation localisés à Limalonges

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 85 voix pour et 1 voix contre :

- APPROUVE la vente des modulaires, d'une surface de 72 m², sis au 24 bis rue de la Garenne à Limalonges, à Monsieur FLAGEAT, domicilié à Buffenou 24 200 Marillac-Saint-Quentin, au prix de 15 000 € HT,
- DECIDE de résilier le bail de location du terrain,
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération n° C03-02-2020-17

France Services - Convention départementale (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer la convention départementale France Services, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

GESTION DU PATRIMOINE

Délibération n° C03-02-2020-18

Ancienne trésorerie de Celles-sur-Belle - Achat du bâtiment - Accueil de la direction tourisme / Pays d'art et d'histoire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 85 voix pour et 1 abstention :

- AUTORISE l'acquisition à la commune de Celles-sur-Belle, du bâtiment situé au 1 rue du Treuil à Celles-sur-Belle, sur la parcelle cadastrale AT numéro 589, d'une superficie de 441 m², au prix de 15 000 € net vendeur,
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'acte de vente notarié.

Délibération n° C03-02-2020-19

Achat d'un bâtiment à Sepvret - Direction du patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 76 voix pour et 10 abstentions :

- AUTORISE l'acquisition du bâtiment précité, situé à la Barre de Sepvret (commune de Sepvret), au prix de 120 000 € net vendeur, auprès des Etablissements GONNIN-DURIS 79190 Sauzé-Vaussais, Groupe DUBREUIL,
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'acte de vente notarié, les frais de notaire étant à charge de l'acquéreur.

Délibération n° C03-02-2020-20

MARPA / MARPAHVIE à Couture-d'Argenson - Changement de dénomination de l'acquéreur (Annexes)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ANNULE la délibération n° 35/2019 du 25 février 2019 ;
- DECIDE de céder, à l'Euro symbolique, à Atlantic Aménagement les parcelles cadastrées suivantes : AV 514 de 1844m², AV 513 de 325m² et AV 536 de 2086m². Les frais seront à la charge du preneur ;

- DECIDE de céder, à l'Euro symbolique, à MELIORIS les parcelles AV96 de 210m² et AV102 de 103m² (qui ne sont pas dans le bail emphytéotique avec Atlantic Aménagement). Les frais seront à la charge du preneur.

Délibération n° C03-02-2020-21

Logement à Chey - Convention de mise à disposition (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble de l'immeuble économique situé sur la commune de Chey, avec la commune de Chey.

Délibération n° C03-02-2020-22

Logement à Sauzé-Vaussais - Convention de mise à disposition (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président à signer le procès-verbal de mise à disposition des deux logements situés au-dessus de la maternelle de Sauzé-Vaussais, avec la commune de Sauzé-Vaussais.

GEMAPI

Délibération n° C03-02-2020-23

Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud – Régularisation de l'adhésion de la commune de Chenay

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de régulariser l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au syndicat mixte des vallées du Clain Sud au 1^{er} janvier 2020 sur le périmètre correspondant à la commune de Chenay, en complément du périmètre défini par la délibération n° 124/2019 du 29 avril 2019,
- AUTORISE Monsieur le président ou tout délégué de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° C03-02-2020-24

Compétence hors GEMAPI - Adhésion et transfert de la compétence Hors GEMAPI au SYMBO (Syndicat mixte de la Boutonne) (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion et le transfert de la compétence « Actions d'animations, de planification et de conseil pour la gestion de la qualité et de la quantité de la ressource en eau sur le bassin de la Boutonne notamment à travers le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Boutonne » au syndicat mixte de la Boutonne (SYMBO) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- AUTORISE le versement de la contribution forfaitaire de 20 890 € pour l'année 2020 ;
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TOURISME

Délibération n° C03-02-2020-25

Pays d'art et d'histoire - Participation financière pour la réalisation d'un ouvrage

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le versement de 2 000 € à la ville de Thouars pour l'achèvement de l'ouvrage portant sur l'architecture du XXe siècle, porté par Mellois en Poitou et les villes et pays d'art et d'histoire du Thouarsais et Parthenay-Gâtine,
- AUTORISE Monsieur le président à signer tout document afférent à la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du bureau et décisions du président

a. Bureau communautaire du 12 décembre 2019

Environnement

- Suivi de l'ancien centre d'enfouissement au lieu-dit « Les carrières de Loubeau » sur la commune de Melle : Validation de la répartition des coûts d'analyse des eaux et d'entretien du terrain, et autorisation donnée à Monsieur le président d'émettre les titres correspondants envers la CAN.

Sport

- Piscine de plein air de Lezay : travaux de remplacement du bac tampon enterré : Approbation de la proposition de devis établie par l'entreprise FOURNIE & Cie à hauteur de 89 165.10 € HT et autorisation donnée à Monsieur le président de signer les pièces contractuelles du marché et l'ordre de service permettant à ladite entreprise de débiter les études d'exécution.

Patrimoine

- Protocole d'accord transactionnel avec la société BOIS ENERGIE DISTRIBUTION – Dommages sur bâtiment : Autorisation donnée à Monsieur le président de signer le protocole.

Direction des services informatiques

- Pack Informatique scolaire - Attribution du marché « Fourniture et installation de matériel informatique pour des écoles du secteur de la Communauté de Communes Mellois en Poitou » : Attribution de 3 lots composant le marché à l'entreprise AIPC.

b. Relevé de décisions du Président

Numéro de décision	Date de signature	Objet décision	N° de lots	Attributaire/ Détail décision	Montant
DP2019GP-39	28/11/2019	Etude de sol - Gymnase de Brioux-sur-Boutonne	/	AIS	4 580,00 € HT
DP2019GP-40	28/11/2019	Prestations complémentaire Mission AMO - Gymnase Brioux-sur-Boutonne	/	CIALFI	3 740,00 € HT
DP2019GP-42	28/11/2019	Avenant n°1 - Gymnase de La Mothe Saint-Héray	8	NOUANSPOUR	336,30 € HT
DP2019GP-43	29/11/2019	Surveillance qualité de l'air - Aménagement parvis gendarmerie de Melle	/	GMEP	4 730,00 € HT
DP2019GP-44	29/11/2019	Attribution contrat DO - Gymnase de la Mothe Saint-Héray	/	GROUPAMA	8 942,00 € TTC
DP2019GP-45	29/11/2019	Avenant n°1 en moins-value - Gymnase de La Mothe Saint-Héray	4	SMAC	-1 389,11 € HT
DP2019GP-46	09/12/2019	Avenant 2 - Ecole de Mazières-sur-Béronne	1	EMC	3 004,57 € HT
DP2019EV-44	27/11/2019	Attribution de la consultation pour la fourniture de vélos électriques	/	HDM	5 836,00 € TTC
DP2019EV-45	26/12/2019	Attribution de la consultation pour la fourniture de 200 composteurs individuels	/	QUADRA ENVIRONNEMENT	14 377,20 € TTC
DP2019GP-47	13/12/2019	Attribution marché AMO suivi concours Gymnase de Brioux-sur-Boutonne	/	DEUX SEVRES AMENAGEMENT	8 600,00 € HT
DP2019GP-48	09/12/2019	Avenant 01 - Lot 01 - Gymnase de La Mothe Saint-Héray	1	STPM	2 722,15 € HT
		Avenant 01 - Lot 02 - Gymnase de La Mothe Saint-Héray	2	STPM	- 664,79 € HT
DP2019GP-49	09/12/2019	Avenant 01- Lot 05 - Gymnase de La Mothe Saint-Héray	5	ALUCEA	1 946,24 € HT
		Avenant 01 - Lot 10 - Gymnase de La Mothe Saint-Héray	10	DAUNAY RIMBAULT	-2 056,72 € HT
DP2019GP-50	09/12/2019	Avenant 01 - Lot 06 - Ecole de Mazières-sur-Béronne	6	POUGNAND	289,00 € HT
DP2019GP-51	09/12/2019	Mission diagnostic Local Archives - Ancien hôpital de Melle - Les Arcades	/	AGENCE ARCHITECTES ASSOCIES	4000,00 € HT
DP2019GP-52	18/12/2019	Avenant n°1 - Changement du bac à laver pour auge - Ecole de Mazières-sur-Béronne	11	SEGUIN	31,70 € HT
DP2020ED01	10/01/2020	Convention restauration CONVIVIO-PRO - fourniture de repas ACM d'Exoudun	/	CONVIVIO-PRO	-
DP2020ASS01	13/01/2020	Attribution de la consultation pour la fourniture d'analyses diverses STEP	/	IANESCO	14 711,68 € TTC
DP2020AG01	23/01/2020	Défense de la communauté de communes Mellois en Poitou - Dossiers contentieux n° 1903030 1903031 et 1903032 portés par Monsieur Francis Proust	/	Cabinet Drouineau	
DP2020EV-01	14/01/2020	Réparation d'un tracteur chargeur télescopique	/	ALLIN-AGRI	7 821,29 € TTC

Agenda des réunions

- Bureau communautaire le jeudi 13 février 2020 aux Arcades, salle de La Sèvre
- Conseil communautaire le lundi 2 mars 2020 à La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du conseil communautaire

le 11 février 2020

Le président,

Fabrice MICHELET

